



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT N° 449-2022 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :**

QUE le RÈGLEMENT NO 449-2022 a été adopté de la façon suivante :

16 août 2022:	Avis de motion
16 août 2022:	Dépôt et adoption du projet de règlement
14 février 2023:	Consultation publique
14 février 2023:	Adoption du règlement
6 juillet 2023 :	Approbation du MAMH
12 juillet 2023 :	Entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 14 août 2023.

Philippe Leclerc  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe Leclerc, soussigné, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 14 août 2023, entre 15 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 août 2023